

Les ministres de l'Environnement prennent des mesures pour améliorer la qualité de l'air au Canada

Lake Louise – Le 11 octobre 2012 – Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Environnement prennent des actions supplémentaires pour protéger la santé des Canadiens et l'environnement avec des mesures pour améliorer la qualité de l'air au Canada au moyen d'un nouveau système global d'envergure pancanadienne – le Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA). Grâce à une approche flexible relativement à sa mise en œuvre, les divers gouvernements seront en mesure d'assurer de bons résultats en matière de qualité de l'air, tout en maintenant la compétitivité partout au Canada.

« Il n'y a rien de plus essentiel pour les Canadiens que la qualité de l'air, a déclaré Diana McQueen, ministre de l'Environnement et du Développement durable des ressources de l'Alberta. Le SGQA est basé sur des mesures déjà en place et permettra d'harmoniser davantage les mesures que prennent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour résoudre les problèmes de qualité de l'air. »

« Ce système est le fruit de la collaboration sans précédent établie entre les gouvernements et les intervenants au cours des cinq dernières années, a affirmé la ministre McQueen, hôte de ses collègues à la réunion annuelle du CCME. Nous sommes reconnaissants aux centaines d'intervenants qui ont contribué à ces travaux novateurs. »

Le SGQA comporte les éléments suivants :

- des normes, destinées à établir les bases de la gestion de la qualité de l'air extérieur partout au pays;
- des exigences relatives aux émissions industrielles, qui établissent un niveau de rendement de base pour les principales industries au Canada;
- un cadre pour la gestion des zones atmosphériques à l'intérieur des provinces et des territoires, qui permet de prendre des mesures adaptées à des sources particulières d'émissions atmosphériques dans une région donnée;
- des bassins atmosphériques régionaux, qui aident à coordonner les mesures lorsque la pollution atmosphérique traverse les frontières.
- un groupe de travail intergouvernemental pour accroître la collaboration et élaborer un plan pour réduire les émissions du secteur des transports;

Dans le cadre du SGQA, les gouvernements ont approuvé de nouvelles normes pour les particules et l'ozone, les deux principaux composants du smog. Des travaux ont également commencé pour établir des normes pour le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote, deux importants composants polluants de l'air.

À l'exception du Québec, les gouvernements se sont entendus pour commencer à mettre en œuvre le SGQA, sous réserve des approbations gouvernementales requises. Bien que le Québec souscrive aux objectifs généraux du SGQA, il ne participera pas à sa mise en œuvre puisque ce dernier comporte des exigences fédérales en matière d'émissions industrielles qui dédoublent le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* du Québec. Le Québec collaborera néanmoins avec les autres gouvernements dans l'élaboration d'autres éléments du système, notamment les zones d'air et les bassins atmosphériques.

Les ministres travailleront ensemble pour finaliser tous les éléments du SGQA. Des exigences en matière d'émissions industrielles ont été déterminées pour certains secteurs, dont les cimenteries et les fonderies de métaux communs. Des exigences exceptionnelles en matière d'émissions industrielles pour d'autres secteurs tels les raffineries de pétrole, les centrales électriques alimentées au charbon, les moteurs à piston et les composés organiques volatils (COV) seront traitées selon un processus de collaboration continue. Une approche flexible quant à la mise en œuvre tiendra compte des mesures actuelles des divers gouvernements, notamment pour les installations déjà établies.

Par ailleurs, le SGQA comprendra des mesures de surveillance et de production de rapports, qui permettront de rendre compte de l'état de la qualité de l'air extérieur et des émissions des principales sources industrielles au Canada. Le système reconnaît également l'importante contribution que peuvent apporter les intervenants et les collectivités à l'amélioration de la qualité de l'air. Enfin, le SGQA permettra au Canada de travailler plus efficacement avec les États-Unis à la réduction de la pollution atmosphérique transfrontalière qui contribue aux problèmes de mauvaise qualité de l'air dans plusieurs régions au Canada.

En outre, les ministres sont heureux d'annoncer que trois années de travail avec de grands magasins de détail, le secteur de la restauration et de l'alimentation, des propriétaires de marque et l'industrie de l'emballage ont abouti à l'établissement d'une approche pour la réduction de l'emballage au Canada, placée sous la gouverne de l'industrie. Les partenaires de l'industrie s'engagent à entreprendre des initiatives qui réduiront la quantité d'emballages voués à l'enfouissement, réduiront les émissions de gaz à effet de serre et augmenteront le contenu recyclé des emballages. Mises ensemble, ces initiatives diminueront l'empreinte écologique des emballages au Canada.

Les quatre engagements pris par l'industrie sont les suivants :

- Continuer à éliminer le polychlorure de vinyle (PVC) des emballages en plastique rigide. Le PVC est un important contaminant qui nuit au recyclage des plastiques; son élimination améliorera la recyclabilité et réduira la quantité de déchets voués à l'enfouissement;
- Mettre au point une base de données sur l'utilisation des emballages au Canada d'ici 2014. Ces données serviront de repères à l'industrie pour établir, dans l'avenir, des cibles, des échéances et des exigences en matière de production de rapports;
- Préparer un guide volontaire sur la conception des emballages, inspiré du code volontaire d'Éco Entreprises Québec et de diverses normes internationales;
- Améliorer les communications avec le public au sujet de la réduction des emballages.

Ces engagements reçoivent l'appui d'entreprises et d'associations industrielles qui représentent la majeure partie du secteur de l'emballage au Canada.

Par ailleurs, les ministres ont aujourd'hui approuvé une approche pancanadienne pour la gestion des biosolides issus des boues d'épuration. Cette approche encourage la bonne gestion et la valorisation des biosolides issus du traitement des eaux usées municipales partout au Canada. Les avantages comprennent la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la récupération des éléments nutritifs et d'énergie.

Les ministres ont également reçu pour évaluation un code de pratiques volontaire à propos des appareils résidentiels de chauffage au bois.

Au cours de la prochaine année, les membres du CCME continueront de travailler ensemble pour améliorer l'environnement en s'attaquant aux questions de l'eau, de l'air et des déchets. La prochaine réunion du CCME se tiendra au Nunavut.

Le CCME est le principal forum intergouvernemental qui, sous la direction des ministres, mène une action concertée dans des dossiers environnementaux d'intérêt national et international. Veuillez visiter le www.CCME.ca pour plus de renseignements.

-30-

Documents connexes (à confirmer) :

- Le Système de gestion de la qualité de l'air : Q. et R.
- Réduction des emballages : Q. et R.
- Approche pancanadienne pour la gestion des biosolides issus de l'épuration des eaux usées : Q. et R.

Personnes ressources :

Michael Goeres
Directeur exécutif
Secrétariat du CCME
204-948-2172
mgoeres@ccme.ca

Erin Carrier
Directrice adjointe des communications,
Environnement et Développement durable
des ressources Alberta
780-913-6614
Erin.Carrier@gov.ab.ca



Le Système de gestion de la qualité de l'air : Q. et R.

1) Quelles sont les principales caractéristiques du Système de gestion de la qualité de l'air?

- 1) Le Système est global : il s'intéresse à toutes les grandes sources de pollution atmosphérique qui contribuent à des problèmes de qualité de l'air et soutient des mesures d'action qui cibleront ces sources.
- 2) Le Système est axé sur la collaboration; il fournit un cadre de collaboration aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour trouver les meilleures façons possibles d'améliorer la qualité de l'air.
- 3) Le Système est inclusif : les intervenants et les collectivités ont un rôle important à jouer dans la recherche des meilleures façons d'améliorer la qualité de l'air.
- 4) Le Système est proactif : il est axé sur des mesures concrètes, qui réduiront les niveaux de pollution dans leur ensemble, et sur la protection des régions non polluées.
- 5) Le Système est flexible : il tient compte des grandes différences qui existent d'une province et d'un territoire à l'autre au Canada et permet d'apporter des réponses sur mesure aux problèmes de qualité de l'air.
- 6) Le Système rend des comptes : il fournit de l'information aux Canadiens sur l'état de l'air qu'ils respirent et sur les mesures en cours pour protéger et améliorer la qualité de l'air extérieur.
- 7) Le Système nous sert sur la scène internationale : il permet au Canada de continuer à mettre en évidence une gestion active de la qualité de l'air et ainsi de renforcer sa position de négociation avec les États-Unis lorsqu'il s'agit d'élargir l'Accord Canada/États-Unis sur la qualité de l'air.

2) Quelles sont les principales parties du Système et comment fonctionnent-elle les unes avec les autres?

Le Système est composé de cinq grandes parties : 1) des normes de qualité de l'air, qui établissent les bases de la gestion de la qualité de l'air partout au pays; 2) un cadre de gestion de la qualité de l'air, qui soutient les mesures destinées à améliorer la qualité de l'air et à protéger les régions non polluées; 3) des exigences pour les émissions industrielles, qui établissent un niveau de performance cohérent pour toutes les industries d'importance majeure au pays; 4) un mécanisme conçu pour coordonner les mesures d'action lorsque la pollution atmosphérique traverse les frontières provinciales ou internationales; 5) un forum intergouvernemental pancanadien, qui permet de prendre des mesures de collaboration pour lutter contre les émissions du secteur des transports.

Vu la diversité des problèmes de qualité de l'air au pays, toutes ces parties sont essentielles au succès du Système. Les normes de qualité de l'air sont le moteur des améliorations à la qualité de l'air, tandis que les autres éléments, pris ensemble, sont les moyens par lesquels nous réaliserons ces améliorations.

Le succès du Système repose également sur la collaboration entre les gouvernements et sur la mobilisation des intervenants et des collectivités. Les gouvernements collaboreront à l'établissement des normes pour la qualité de l'air extérieur et des exigences pour les émissions industrielles. Les provinces et les territoires superviseront les activités à l'échelle des zones atmosphériques, mais le gouvernement fédéral collaborera avec eux dans le cas des sources du secteur des transports et dirigera les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique transfrontalière à l'échelle internationale.

Enfin, la reddition de comptes sera assurée par la surveillance de l'état de la qualité de l'air extérieur et des émissions des principales sources industrielles et par la production de rapports sur le sujet.

3) Que sont les normes de qualité de l'air extérieur et comment fonctionnent-elles?

Les normes de qualité de l'air sont des mesures des concentrations de polluants dans l'air extérieur. Les premières normes de qualité de l'air du Système visent deux polluants préoccupants pour la santé humaine, à savoir les particules fines et l'ozone. Le smog est composé en grande partie de ces deux substances. Le Système prévoit l'établissement de normes pour d'autres polluants dans l'avenir.

Les normes que prévoit le Système pour ces substances s'appuient sur les standards pancanadiens pour les particules et l'ozone, établis par le Conseil canadien des ministres de l'environnement en 2000. Les nouvelles normes sont plus strictes que les standards pancanadiens.

Les nouvelles normes indiquent à quel stade il convient de prendre des mesures pour la qualité de l'air. Les gouvernements mesureront les concentrations de particules fines et, dépendamment si la qualité de l'air est bonne ou mauvaise, décideront des mesures à prendre pour maintenir ou pour améliorer la qualité de l'air.

Les normes de qualité de l'air n'auront pas force de loi. Elles seront toutefois enchâssées dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* sous forme d'objectifs en vertu des articles 54 et 55. Les provinces sont libres de les incorporer elles aussi à leurs régimes de réglementation.

4) Quel lien y a-t-il entre les normes de qualité de l'air extérieur et les exigences relatives aux émissions industrielles?

Les normes se rapportent à la qualité de l'air que respirent les gens à l'extérieur. Les exigences relatives aux émissions industrielles se rapportent aux émissions attribuables à l'activité industrielle.

Le Système repose sur le principe que l'industrie est un des facteurs qui influencent la qualité de l'air extérieur. Dans de nombreuses régions au Canada, d'autres sources, notamment les transports, peuvent influencer davantage la qualité de l'air que les sources industrielles.

De leur côté, les exigences relatives aux émissions industrielles visent à assurer un « bon niveau de performance de base » partout au pays. Elles ne sont pas conçues, à elles seules, pour régler tous les problèmes de qualité de l'air ou pour atteindre les normes de qualité de l'air. Elles travaillent plutôt en conjonction avec d'autres mesures à l'atteinte des normes de qualité de l'air. Pour améliorer la qualité de l'air, les gouvernements peuvent également, au besoin, imposer des exigences plus strictes à l'industrie.

5) Que sont les zones atmosphériques et les bassins atmosphériques?

Le Canada est un grand pays; l'air se déplace au-dessus de lui en six « bassins atmosphériques » qui débordent les frontières provinciales/territoriales et mêmes internationales. Ces bassins atmosphériques sont conçus pour aider les gouvernements touchés par la pollution à coordonner leurs mesures d'action.

Les zones atmosphériques sont des aires plus petites délimitées à l'intérieur des provinces et des territoires pour faciliter la gestion de la qualité de l'air. Les gouvernements surveilleront la qualité de l'air à l'intérieur de ces zones et, dépendamment des conditions et des principales sources de pollution, géreront la qualité de l'air de manière à améliorer la mauvaise qualité de l'air et à maintenir la bonne qualité de l'air. La gestion par zone atmosphérique est complétée par des mesures de collaboration pour lutter contre la pollution atmosphérique transfrontalière à l'échelle des bassins atmosphériques régionaux.

Le Système reconnaît que la pollution atmosphérique peut traverser les frontières provinciales/territoriales. Puisque le pouvoir d'agir pour réduire la pollution incombe à chaque province et territoire, il faut un mécanisme (la coordination par bassins atmosphériques) pour soutenir les mesures intergouvernementales destinées à lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique transfrontalière. Tous les gouvernements touchés participeront à la coordination des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique transfrontalière. Lorsque la frontière en cause sera la frontière Canada-États-Unis, le gouvernement fédéral prendra la direction des mesures d'action.

6) Qu'est-ce que la gestion des zones atmosphériques? Qui en est responsable?

Les provinces et les territoires sont responsables de la gestion des zones atmosphériques; ils délimiteront leurs zones atmosphériques et assureront la gestion de la qualité de l'air à l'intérieur de ces zones suivant les besoins.

Le Système permet une bonne flexibilité dans la gestion des zones atmosphériques qui peut ainsi s'adapter à la diversité des problèmes de qualité de l'air au Canada. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement a préparé des guides pour la délimitation et la gestion des zones atmosphériques et un guide pour aider les gouvernements à déterminer s'ils dépassent les normes relatives aux PM_{2,5} et à l'ozone.

7) Que sont les exigences pancanadiennes relatives aux émissions industrielles?

À l'heure actuelle, les mesures de gestion des émissions industrielles varient d'une province à l'autre au Canada, créant une véritable mosaïque et des règles du jeu inéquitables pour les entreprises canadiennes. Le Système établira des exigences cohérentes pour les émissions industrielles de manière à égaliser les règles du jeu. Les principales installations industrielles auront un bon niveau de performance de base eu égard aux émissions atmosphériques indépendamment de la qualité de l'air à l'endroit où elles se trouvent.

Les exigences canadiennes relatives aux émissions industrielles, de même que les mesures que prendront les gouvernements dans le cadre du Système, permettront au Canada de continuer à montrer aux États-Unis qu'il gère activement la qualité de l'air à l'intérieur de ses frontières et de se trouver ainsi dans une bonne position pour engager un dialogue avec les États-Unis.

Les exigences relatives aux émissions industrielles prévues dans le Système sont conçues pour assurer un « bon niveau de performance de base » partout au pays. Dans le cas de certaines sources industrielles, les normes provinciales sont déjà aussi bonnes voire meilleures que ce niveau de performance de base. Dans d'autres cas, les exigences sont plus strictes que les normes appliquées dans certaines provinces. Les exigences visent à garantir l'atteinte d'un bon niveau de performance partout au Canada. Dans le cadre de leur plan de gestion de la qualité de l'air, les provinces et les territoires peuvent choisir d'imposer des exigences plus strictes à l'industrie. Le Système repose également sur le principe que les exigences industrielles pourront être revues et resserrées avec le temps.

8) Le Système sera-t-il efficace contre la pollution en provenance des États-Unis?

De nombreuses régions au Canada, comme la vallée du Bas-Fraser en Colombie-Britannique et une grande partie du sud de l'Ontario, reçoivent de la pollution atmosphérique en provenance des États-Unis.

Toutes les réussites dont le Canada a été témoin à ce jour dans les négociations avec les États-Unis pour endiguer la pollution atmosphérique transfrontalière sont venues de notre capacité à montrer que le Canada prenait des mesures énergiques pour réduire la pollution atmosphérique susceptible de se déplacer vers les États-Unis.

Les normes et les exigences du Système, de même que les mesures que les gouvernements prendront en vertu du Système pour les mettre en œuvre, permettront au Canada de continuer à montrer aux États-Unis qu'il assure activement la gestion de la qualité de l'air entre ses frontières et ainsi d'être en meilleure position pour travailler avec les États-Unis à l'élargissement de l'Accord Canada/États-Unis sur la qualité de l'air.

9) Quelle place occupent les émissions du secteur des transports dans le Système?

Les automobiles, les camions, les bateaux, l'équipement de construction et même les tondeuses à gazon entrent dans la catégorie « sources du secteur des transports » ou « sources mobiles ». Dans de nombreuses régions du Canada, ces sources sont de loin les premiers responsables de la pollution atmosphérique.

Dans les dix dernières années, le gouvernement fédéral a fait de grands progrès dans la réduction des émissions nocives de sources mobiles. Les provinces et les territoires ont également apporté d'importantes contributions dans des secteurs comme l'inspection des véhicules et les transports en commun. La congestion routière et le volume de circulation le long des routes principales et des autoroutes peuvent causer des problèmes de qualité de l'air dans des endroits à forte densité de population.

Les mesures prises dans chaque zone atmosphérique aideront à lutter contre ces sources de pollution. Le Système reconnaît cependant que les enjeux qui entourent les sources mobiles sont communs à toutes les zones atmosphériques. Pour faciliter la prise en charge de ces grands enjeux, des représentants des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral, qui représentent les secteurs des transports, de l'environnement et d'autres secteurs, ont formé un groupe de travail pancanadien sur les sources mobiles. Le groupe de travail échangera de l'information et cherchera des possibilités de collaboration à de grandes initiatives destinées à réduire la pollution atmosphérique. Par ses travaux, le groupe soutiendra les mesures d'action destinées à réduire les émissions des transports à l'échelle des zones atmosphériques.

10) Quel était le rôle des intervenants dans l'élaboration du Système?

Dès les premiers jours de l'élaboration du Système, c'est-à-dire à l'époque où le gouvernement fédéral a convoqué une réunion multisectorielle au début de 2008, des représentants d'organisations de l'industrie, de la santé et de l'environnement ont mis leur temps, leurs savoir-faire et leurs opinions au service de l'élaboration du Système et de ses principaux éléments. Les exigences relatives aux émissions industrielles et les normes de qualité de l'air extérieur ont été élaborées par le biais d'un processus de collaboration intergouvernemental et multisectoriel novateur, qui a mis à contribution plus de 400 personnes appartenant à 17 groupes d'experts techniques.

11) Le Système remplace-t-il les politiques et la réglementation en vigueur sur la gestion de l'air?

Le Système s'appuie sur les initiatives existantes pour améliorer la gestion de la qualité de l'air au Canada. Certains gouvernements travaillent déjà activement à l'amélioration de la qualité de l'air et à la protection des régions non polluées. Le Système offre des outils supplémentaires dont les gouvernements peuvent se servir pour renforcer la gestion de l'air.

Les politiques et les règlements déjà en vigueur dans les provinces et les territoires continueront de s'appliquer, et les gouvernements décideront s'il y a lieu ou non de les modifier.

12) Quelle importance a la collaboration intergouvernementale dans le Système?

Le Système établira et maintiendra un cadre à la fois solide et flexible, qui permettra aux gouvernements canadiens de réagir efficacement à de nombreux problèmes de qualité de l'air partout au pays. Même si les gouvernements ont individuellement d'importants rôles à jouer, un système global de cette nature ne saurait être élaboré et mis en oeuvre avec succès sans une forte collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Système reconnaît à la base l'importance que les provinces et les territoires mettent en oeuvre des normes et des exigences cohérentes partout au Canada. Les gouvernements ont besoin de collaborer pour atteindre les objectifs du Système et pour utiliser au mieux les ressources gouvernementales disponibles aux fins de la protection de l'environnement.

Réduction des emballages : Q. et R.

1) Pourquoi ces engagements ont-ils été élaborés?

Préoccupé par la quantité de matériaux d'emballage sur le marché canadien, les ministres ont annoncé, en juin 2011, que le CCME s'appuierait sur les initiatives existantes des gouvernements et de l'industrie au Canada et à l'étranger pour élaborer une approche pancanadienne en vue de réduire au maximum les emballages. Un groupe CCME-industrie sur la réduction des emballages a été établi pour aider à l'élaboration de cette approche.

2) Quels sont les engagements de l'industrie?

But : L'industrie s'engage à prendre des mesures qui se traduiront par **une réduction de l'empreinte écologique des emballages** :

- o moins d'emballages envoyés à l'enfouissement
 - o moins d'émissions de gaz à effet de serre
 - o une proportion accrue de matières recyclées dans les emballages.
- 1) Pour mesurer le succès de cette initiative, l'industrie s'engage à établir une base de référence d'ici 2014 pour déterminer la quantité d'emballages qui se trouve sur le marché, en utilisant les meilleures données disponibles et en identifiant des sources de nouvelles données. À la lumière de cette information, l'industrie et le gouvernement entameront des discussions sur des cibles quantitatives destinées à réduire l'empreinte écologique des emballages par l'optimisation des emballages, et ce, dès que sera établie la base de référence.
 - 2) D'ici le 31 mars 2013, l'industrie s'engage à favoriser la préparation et la mise en œuvre d'un guide national de conception d'application volontaire qui visera à optimiser les emballages par le biais de l'initiative PAC NEXT de l'Association canadienne de l'emballage.
 - 3) L'industrie s'engage à poursuivre ses efforts pour éliminer l'utilisation de PVC dans les emballages en plastique rigide. En établissant une base de référence pour l'emballage (engagement no 1), l'industrie déterminera la quantité de PVC sur le marché, établira une échéance pour son élimination et élaborera des mécanismes pour mesurer les progrès accomplis sur une base annuelle et pour rendre compte de la quantité restante de PVC dans les emballages en plastique rigide et des obstacles à surmonter pour atteindre l'objectif visé. L'industrie promouvra de bonnes pratiques et encouragera l'adoption du guide de conception (engagement no 2) pour favoriser l'élimination du PVC.
 - 4) L'industrie s'engage à accroître les communications avec la population canadienne au sujet des succès de l'industrie en matière de réduction des emballages.

3) Comment ces engagements concordent-ils avec l'orientation ministérielle

3.1) L'industrie s'engage à réduire l'impact de ses emballages.

Les efforts de l'industrie pour optimiser les emballages sur le marché canadien se traduisent aussi bien par une réduction de la quantité absolue d'emballages que par une réduction de l'empreinte écologique globale des emballages. Mentionnons, à titre d'exemples :

- La compaction du détergent à lessive, qui se traduit par une réduction de 43 % de l'emballage plastique.
- Les producteurs d'eau embouteillée utilisent un système en boucle fermée qui récupère les bouteilles rebutées pour les recycler et fabriquer de nouvelles bouteilles.
- La reformulation des emballages de luminaires, qui a permis de réduire les emballages de 36 % et d'éviter l'émission de 0,086 tonne métrique de GES.
- Cent-quinze produits de santé et de beauté, auparavant présentés dans des bouteilles en PVC chez le détaillant, sont maintenant emballés dans une matière recyclable.

3.2) L'établissement d'une base de référence permet à l'industrie et au gouvernement d'établir des cibles et des échéances de réduction des emballages.

Nous manquons de sources coordonnées d'information sur la quantité d'emballage présent sur le marché canadien. La quantité de produits et d'emballages importés rend la collecte de données encore plus complexe et coûteuse. La majeure partie du secteur de la vente au détail au Canada participe actuellement au développement d'une base de données en partenariat avec GS1 Canada pour permettre aux partenaires commerciaux de mettre en commun de l'information sur les qualités écologiques des produits, mesurées en fonction d'un ensemble commun de paramètres de « durabilité » des emballages décrits dans le Projet d'emballages du Bureau mondial de GS1; la base de référence de GS1 Canada devrait être en fonction d'ici 2013.

La base de référence élargie mesurera la quantité d'emballage sur le marché canadien dans les secteurs suivants : les épiceries, les grandes surfaces, les fabricants de produits d'alimentation et de consommation, la restauration et les services de restauration rapide (c.-à-d. les secteurs représentés au sein du Groupe de travail). La base de référence sera établie à l'aide des éléments suivants :

- les meilleures données disponibles (p. ex. données disponibles sur la gestion responsable);
- les projets en cours pour recueillir de l'information sur les emballages écologiques (p. ex. GS1 Canada);
- les sources de nouvelles données pour garantir que tous les secteurs sont pris en compte dans la base de référence de l'industrie (p. ex. on compilera l'information des associations de l'industrie).

L'établissement de cette base de référence est un premier pas vers l'établissement de cibles quantitatives pour réduire l'empreinte écologique de l'emballage dans l'avenir. Une fois la base de référence établie en 2014, l'industrie et le gouvernement entameront des discussions sur des cibles pour réduire l'empreinte écologique de l'emballage par l'optimisation des emballages.

3.3) Une meilleure conception des emballages réduit l'empreinte écologique.

Un guide de conception national d'application volontaire présentera les bonnes pratiques de l'industrie pour optimiser les emballages. Le guide de conception, coordonné par le biais de l'initiative PAC NEXT de l'Association canadienne de l'emballage, sera en phase avec le Global Protocol on Packaging Sustainability 2.0 (GPPS 2.0) et s'appuiera sur d'autres produits connus, notamment le Code volontaire d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et le guide de conception de la Sustainable Packaging Coalition. L'industrie appuie l'adoption de normes internationales comme le GPPS 2.0, qui peuvent servir de langue commune pour faciliter l'échange d'information sur les qualités écologiques des emballages entre les différents partenaires de la chaîne de production.

3.4) L'élimination du PVC facilitera le recyclage des emballages en plastique rigide.

Le PVC est un important contaminant sur le marché des plastiques qui empêche le recyclage d'autres plastiques ne contenant pas de PVC. En 2009, environ 5,7 milliards de livres

d'emballages en plastique rigide (p. ex. emballages double coque) ont été éliminés par enfouissement en Amérique du Nord. En s'engageant à abandonner les plastiques difficiles à recycler pour adopter des plastiques plus faciles à recycler, l'industrie sera en mesure de récupérer une plus grande partie de ses emballages plastiques et ainsi de réduire la pression exercée sur les décharges municipales.

Les fournisseurs étrangers compliquent considérablement l'élimination du PVC du marché canadien, particulièrement pour les petites entreprises canadiennes qui n'ont pas l'information nécessaire pour éliminer le PVC de leurs emballages. L'industrie s'engage à déterminer d'abord la quantité de PVC sur le marché canadien par l'établissement d'une base de référence pour l'emballage (engagement no 1), puis à établir des échéances pour l'élimination du PVC et à promouvoir de bonnes pratiques auprès de ses fournisseurs pour faciliter l'élimination du PVC. Des solutions de rechange au PVC seront présentées dans le guide de conception national (engagement no 2).

3.5) Une meilleure stratégie de communication de l'industrie permettra de mieux faire connaître au public les succès de l'industrie en matière de réduction des emballages.

En collaboration avec PAC NEXT, l'industrie mettra sur pied un site Web qui présentera des histoires de réussite en réduction et en écologisation des emballages. Le site Web, qui sera régulièrement mis à jour, présentera également des exemples de stratégies novatrices d'emballage écologique mises de l'avant par l'industrie pour optimiser les réductions d'emballage.

4) Qui a participé à l'élaboration de ces engagements?

Les représentants de l'industrie membres du Groupe de travail étaient issus d'associations de divers secteurs – le commerce au détail de produits d'épicerie et d'articles d'usage courant (Conseil canadien du commerce de détail), le secteur de l'alimentation – produits de consommation emballés (Produits alimentaires et de consommation du Canada), le secteur de l'alimentation rapide (Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires) et le secteur de l'emballage en général (Association canadienne de l'emballage); de même que des entreprises individuelles qui représentent leurs associations industrielles. Ce groupe représente la majeure partie du secteur de l'emballage au Canada, mais ne représente pas 100 % du marché. Plus particulièrement, les fabricants d'articles d'usage courant et de vêtements ne faisaient pas partie de ce groupe. Le Groupe de travail CCME-industrie était coprésidé par le Manitoba et l'Association canadienne de l'emballage.

Approche pancanadienne pour la gestion des biosolides issus des boues d'épuration : Q. et R.

1) Que sont les biosolides municipaux?

Les biosolides municipaux sont des produits organiques issus du traitement des boues municipales. Ils peuvent être solides, semi-solides ou liquides. Les biosolides municipaux sont des boues municipales qui ont été traitées pour satisfaire aux normes, exigences ou lignes directrices des gouvernements et sont un mélange d'eau et de matières solides séparées de différents types d'eaux usées au moyen de procédés naturels ou artificiels.

2) Pourquoi avons-nous besoin d'une approche pancanadienne?

En 2009, le CCME a approuvé la *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales* (ci-après la « Stratégie »). La Stratégie établit un cadre harmonisé pour la gestion de plus de 3 500 stations d'épuration au Canada. Elle prévoit un plan d'action pour établir un cadre réglementaire clair pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales partout au pays. Les normes de performance prévues à la Stratégie sont destinées à accroître la protection de la santé humaine et de l'environnement à la grandeur du Canada.

La quantité de biosolides municipaux devrait augmenter avec la construction et la modernisation des stations d'épuration prévues à la Stratégie. En prévision de cette augmentation, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), en consultation avec les parties intéressées et touchées, a élaboré l'Approche pancanadienne pour la gestion des biosolides issus de l'épuration des eaux usées (l'« Approche »).

3) Que promeut l'Approche?

L'Approche promeut la valorisation des ressources utiles – éléments nutritifs, matière organique et énergie – que contiennent les biosolides municipaux, les boues municipales et les boues de fosses septiques traitées. La valorisation doit reposer sur ce qui suit :

- la prise en compte de l'utilité et de la valeur des composantes (efficacité du produit);
- des stratégies pour réduire au minimum les risques possibles pour l'environnement et la santé humaine;
- des stratégies pour réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre;
- le respect des normes, exigences ou lignes directrices fédérales, provinciales, territoriales et municipales.

4) Comment peut-on valoriser les biosolides municipaux?

Les biosolides municipaux, les boues municipales et les boues de fosses septiques traitées peuvent être valorisés de différentes façons, notamment par le compostage, l'épandage sur des terres agricoles et la combustion aux fins de la production d'énergie. Au Canada, cependant, les biosolides municipaux sont parfois éliminés au lieu d'être valorisés. Parmi les options d'élimination, mentionnons la combustion sans captage d'énergie et l'enfouissement contrôlé, deux options qui ne sont pas considérées comme de la valorisation. L'Approche ne promeut pas l'élimination; elle encourage la valorisation des biosolides municipaux, des boues municipales et des boues de fosses septiques traitées tout en assurant la protection de l'environnement et de la santé humaine.